

## Conditions Générales

Croisières en cabine : édition de janvier 2024

### Préambule :

Les présentes Conditions Générales (ci-après les "Conditions") sont établies par LM Company SRL (ci-après dénommée "la Société" ou "LM COMPANY | GROUP"), incluant ses marques telles que Luxury Sailing, et régissent l'ensemble des prestations de croisière en cabine et des services associés fournis par la Société.

Ces Conditions remplacent toute entente, négociation ou représentation antérieure non expressément intégrée dans le présent document. Elles sont complétées par les Conditions Particulières spécifiques à chaque réservation ou contrat, formant ensemble l'intégralité de l'accord entre les parties contractantes (ci-après "les Parties"). Les Conditions Particulières détaillent les informations spécifiques à la réservation, notamment l'identité du client, la croisière sélectionnée et les options associées.

### 1. Processus de proposition et de réservation :

1.1. Les devis émis par toute entité de LM COMPANY | GROUP, y compris Luxury Sailing, sont des estimations préliminaires et ne constituent pas des offres fermes. Disponibilité et tarifs ne sont garantis qu'après la confirmation de la réservation.

1.2. Une fois le devis accepté par le client, des Conditions Particulières sont émises, formant, avec les présentes Conditions Générales, l'offre complète de la Société. Une réservation est considérée comme confirmée dès réception de l'acompte requis dans le délai spécifié dans les Conditions Particulières, sauf indication contraire. Passé ce délai, l'offre expire automatiquement.

La réception de l'acompte entraîne l'émission d'une Confirmation de Réservation, formalisant les Conditions Particulières du Contrat de Croisière en Cabine. Le paiement de cet acompte vaut acceptation expresse par le client des présentes Conditions Générales et Particulières.

### 2. Formation et efficacité contractuelles:

Le contrat entre la Société et le client prend effet dès l'acceptation mutuelle des Conditions Générales et Particulières, matérialisée par le paiement de l'acompte et la réception de ce dernier par la Société.

### 3. Services et hébergement:

- 3.1. Les caractéristiques spécifiques du navire et des cabines sont décrites dans les Conditions Particulières. Le terme "Bateau" désigne l'ensemble du navire, y compris ses équipements et accessoires.
- 3.2. Les croisières sont généralement effectuées sur des catamarans pouvant accueillir 8 à 12 passagers, offrant une expérience immersive proche de la nature, distincte des standards des paquebots de croisière. Ce concept est explicitement accepté par le client lors de la réservation.
- 3.3. Les cabines peuvent inclure des salles de bain privées ou partagées, comme précisé dans les Conditions Particulières. Le linge de lit et les serviettes sont fournis, mais les clients sont invités à privilégier des sacs souples en raison de l'espace limité à bord.
- 3.4. La Société fait la distinction entre les catégories de cabines standard et supérieures, l'attribution de cabines spécifiques étant soumise à la disponibilité et à la discrétion de la Société. Demandes des certaines cabines doivent être soumises par écrit et peuvent être aménagées à la seule discrétion de la Société, un supplément peut s'appliquer.
- 3.5. Les jours d'embarquement et de débarquement peuvent être plus courts qu'une journée complète, sans compensation prévue pour cette durée réduite.
- 3.6. Les tarifs incluent les services de base à bord, mais excluent les dépenses personnelles telles que repas non inclus, équipements sportifs, accès Wi-Fi, services téléphoniques et pourboires.
- 3.7. Les options de restauration varient selon la destination et sont spécifiées dans les détails de la réservation, un seul type de restauration est disponible par croisière (c'est-à-dire que nous n'offrons pas de demi-pension et de pension complète sur la même croisière). Dans certains cas, les boissons peuvent être vendues à bord aux prix disponibles à bord ou auprès de LUXURY SAILING.

Dans d'autres cas, ils peuvent être achetés indépendamment par le client à terre (autorisation nécessaire pour apporter des boissons à bord). Certains forfaits boissons sont vendus avant l'embarquement en ligne ou à la base à des prix spéciaux. Le client est responsable d'informer la Société de toute restrictions alimentaires à l'avance, au moins une semaine avant l'embarquement. Luxury Sailing fera de son mieux pour accueillir à ces demandes. Un supplément sera payable pour les régimes spéciaux, dont le montant sera déterminé en fonction du nombre de jours à bord.

3.8. Des forfaits d'excursion et des transferts aéroport sont disponibles moyennant des frais supplémentaires, les détails et la disponibilité variant selon la destination.

3.9. Si le bateau est équipé de la climatisation, les heures normales de fonctionnement de la climatisation à bord dans le monde entier sont de 8 h à 22 h (maximum). La climatisation ne fonctionne pas en dehors de ces heures pour réduire au minimum le bruit du générateur et de l'équipement associé, et permettre à tous les voyageurs de passer une nuit de sommeil sans les nuisances sonores associées. Par conséquent, le générateur et la climatisation ne peuvent être utilisés qu'en dehors de ces heures, le client n'a droit à aucun remboursement ou réclamation de ne pas utiliser le générateur ou la climatisation en dehors des heures de fonctionnement standard.

Pendant les heures normales de fonctionnement (8 h à 22 h), la climatisation sera utilisée si nécessaire en raison du temps humide ou chaud, et peut être éteinte si la ventilation est suffisante, afin de réduire les émissions de CO2 pour un monde plus durable. Certaines cabines peuvent avoir de petits ventilateurs indépendants, qui peuvent être utilisés indépendamment par les clients.

Naviguer avec clarté : comprendre notre portée de service chez LM Company | Group, la transparence est la boussole par laquelle nous naviguons avec nos relation client. L'étendue de nos services, des commodités à bord de nos navires aux excursions à couper le souffle, est méticuleusement décrite pour que les passagers sachent exactement ce que leur voyage implique. Cette clarté s'étend aux exclusions explicites, ce qui garantit que les attentes des voyageurs sont parfaitement alignées sur nos offres. C'est notre engagement à offrir non seulement une croisière, mais une expérience aussi claire et navigables comme les eaux que nous naviguons.

#### **4. Prix et frais supplémentaires :**

4.1. Le prix, payable dans la devise indiquée dans les Conditions Particulières, reste fixe pendant la durée de l'offre mais peut changer à l'expiration de la période d'offre. Les frais de destination, couvrant divers frais et taxes locaux, s'ajoutent au prix de la croisière.

4.2. Sauf indication contraire dans les Conditions Particulières, les prix indiqués incluent la TVA et toute les taxes détaillées dans le devis. Pour certaines destinations, des taxes locales supplémentaires peuvent être payables par le client à l'arrivée (c'est-à-dire que le gouvernement des Seychelles exige le paiement en espèces à l'arrivée pour la nouvelle taxe environnementale).

4.3. Les offres spéciales peuvent inclure ou non les frais de parc national, les taxes de séjour, les frais d'atterrissage sur les îles, les frais d'amarrage, les recharges d'eau, de carburant, de gaz et de produits frais. Le tarif standard comprend la nourriture, le nettoyage des parties communes uniquement. L'équipage ne nettoie pas les cabines des invités, ni leur salle de bain.

#### **5. Conditions de paiement :**

5.1. Les calendriers de paiement de l'acompte et du solde final sont détaillés dans les Conditions Particulières. L'acompte n'est pas remboursable, sauf indication contraire dans la confirmation de réservation.

5.2. Le non-respect des délais de paiement permet à LUXURY SAILING d'annuler la réservation sans pénalité et sans rappel formel.

5.3. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les options de dernière minute sélectionnées par le client à la base.

## **6. Annulations et modifications par le client :**

6.1. Le client peut annuler la réservation sous aux conditions suivantes :

- Une annulation plus de 90 jours avant le départ prévu entraîne des frais de 30 % du prix total de la cabine (hors options), tous les paiements effectués pour les options étant remboursables.
- Les annulations effectuées 89 à 60 jours avant le départ entraîneront des frais de 50 % du prix de la cabine (hors options), avec des paiements pour les options remboursées.
- Les annulations entre 59 et 30 jours avant le départ entraînent des frais de 75 % du prix de la cabine (hors options), avec des paiements d'options remboursés.
- Les annulations effectuées moins de 30 jours avant le départ nécessitent le paiement de 100 % du prix de la cabine, avec la stipulation que les frais d'option seront remboursés, sauf annulation moins de 7 jours avant le départ.

6.2. Toute modification apportée par le client à la réservation après la confirmation, y compris les changements des dates ou navires, sont soumis à la disponibilité et aux tarifs en vigueur au moment de la demande de modification.

6.3. Si le Client n'est pas présent au moment de l'embarquement, même si la non-présentation est causée par un retard de vol ou d'autres retards de transfert, cela sera traité comme une annulation de réservation moins de 30 jours avant le départ et le Client perdra la totalité de la réservation. Si le client est retardé en raison d'un transfert aéroport organisé par Luxury Sailing ou ses sociétés partenaires, cette disposition est levée et Luxury Sailing fera tous les efforts possibles pour s'assurer que le client embarque le navire à temps, en veillant toutefois à ne pas trop pénaliser les autres clients de la croisière. Aucun remboursement ne peut être demandé pour un retard causé par un client à son arrivée après l'heure d'enregistrement standard.

## **7. Exigences préalables à l'embarquement:**

7.1. L'embarquement sera subordonné au respect de toutes les exigences de pré-embarquement par le client, y compris l'exécution du contrat de réservation, le paiement de tous les montants dus, la réalisation d'un briefing de sécurité et la soumission des documents personnels et de voyage requis.

7.2. La Société interdit strictement les animaux à bord pour les croisières en cabine.

7.3. Des restrictions d'embarquement s'appliquent en fonction de l'âge, avec une exigence d'âge minimum de 6 ans sur les catamarans et 12 ans sur monocoques. Le client assume l'entière responsabilité de la sécurité et du comportement des passagers mineurs. Des exceptions pour l'âge peuvent être autorisées (uniquement écrites) par la société.

7.4. Les clients handicapés sont priés de communiquer leurs besoins spécifiques pour évaluer la pertinence de la croisière pour leur sécurité et leur confort.

7.5. Tous les passagers doivent être des nageurs compétents, même en mer agitée ; ceux qui ne le sont pas doivent en informer le skipper avant l'embarquement. Des mesures de sécurité spéciales peuvent être imposées et certaines activités peuvent être interdites.

7.6. La Société se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'attribuer un navire différent de confort et de taille similaires si nécessaire.

7.7. Si le client a payé par l'intermédiaire d'une agence, l'agence doit avoir transféré tous les montants à LUXURY SAILING avant la date d'embarquement, sinon le client sera tenu de payer le montant restant ou l'embarquement ne pourra pas être autorisé. Aucun remboursement ou réclamation ne peut être effectué si le montant total n'a pas été payé à temps par le client ou son agence.

7.8. Le départ de la croisière est prévu le lendemain matin le jour de l'embarquement. Le retour au port de débarquement est prévu pour l'après-midi précédant le jour du débarquement. Si, en raison de facteurs ne dépendant pas de la volonté du skipper (par exemple, mais sans s'y limiter, défavorable conditions météorologiques) les ports d'embarquement et de débarquement prévus doivent être inaccessibles ou infranchissables, le skipper lui-même peut décider des alternatives les plus appropriées et doit en aviser à temps les passagers embarqués. Aucun dommage ou indemnisation ne peut être demandé pour de tels événements imprévus et inconvénients conséquents.

7.9. Si, à la date de départ prévue pour la croisière en cabine, le Bateau loué ou équivalent n'est pas disponible pour une raison autre qu'un événement de Force Majeure, le client a droit aux options suivantes:

- Dans la mesure du possible, retarder la date de départ et maintenir la durée de la croisière en cabine.
- Maintenir la date de retour du bateau et bénéficier d'un remboursement pour la période d'indisponibilité du bateau au prorata (hors options) des jours d'indisponibilité.
- Si le retard dépasse un quart de la durée de la croisière en cabine, le client peut annuler la croisière et sera rembourser du montant payé pour la croisière en cabine.

### **Santé et sécurité en mer : notre engagement inébranlable**

Le bien-être de nos passagers et de notre équipage est l'ancre de nos opérations chez LUXURY SAILING.

Adhérer à des réglementations strictes en matière de santé et de sécurité n'est pas seulement une politique ; c'est une pratique qui fait intégrante de nos activités quotidiennes. Des briefings de sécurité complets aux exercices réguliers et au respect des normes de sécurité internationales, nous veillons à ce que chaque aspect de notre service donne la priorité à votre santé et à votre sécurité. La coopération des passagers avec ces protocoles de sécurité n'est pas seulement appréciée, elle est essentielle, renforçant notre engagement collectif pour une aventure de croisière en toute sécurité.

## 8. Garanties et responsabilités

8.1. La Société garantit que le navire se conformera à toutes les lois et réglementations pertinentes et sera en état de navigabilité au moment de l'embarquement.

8.2. L'équipage (skipper et hôtesse / steward) fourni par la Société sera compétent dans leurs rôles respectifs de marins, mais ses fonctions se limitent à l'exploitation et à l'entretien du navire, à la préparation des repas et au nettoyage des parties communes uniquement. Ils ne sont pas porteurs, nounous, femmes de ménage ou autre personnel de nettoyage.

8.3. En cas de problèmes survenant pendant la croisière, le client est tenu de signaler immédiatement ces problèmes à la société ou à la base respective pour permettre la résolution. Les plaintes non signalées pendant la croisière seront considérées comme invalides après la croisière.

8.4. Si des excursions ou des services réservés (et confirmés) ne sont pas disponibles, la Société s'efforcera de fournir des alternatives appropriées ou d'offrir des remboursements pour les services indisponibles.

8.5. Le skipper peut modifier l'itinéraire à tout moment, soit en raison de conditions météorologiques défavorables ou en raison de contraintes opérationnelles de toute nature. En outre, LUXURY SAILING ne peut pas garantir le confort des passagers en cas de conditions météorologiques défavorables, et le skipper peut être tenu de modifier l'itinéraire afin d'éviter, dans la mesure du possible, de naviguer dans des conditions d'inconfort évident. Le client accepte les risques et renonce à toute réclamation à cet égard. Aucune réclamation ne peut être transmise à la société pour des conditions météorologiques et / ou maritimes défavorables.

8.6. Actions des employés dans le cadre : dans le domaine de la croisière en cabine, où la mer ouverte invite à l'aventure, il est primordial que les passagers comprennent les limites de la responsabilité concernant les actions des employés. Nos employés sont formés pour fournir un service exemplaire dans le cadre de notre politiques et normes de sécurité établies. Cependant, LM Company SRL délimite une limite claire, affirmant qu'elle ne peut être tenue responsable des actions personnelles des employés qui ne relèvent pas de leurs obligations professionnelles ou enfreindre les directives de l'entreprise. Cette disposition, visant à protéger toutes les parties, souligne notre engagement pour une expérience de croisière sécurisée et agréable tout en clarifiant l'étendue de notre responsabilité.

### Protection mutuelle: La clause d'indemnisation

Les eaux sereines et les paysages captivants sur lesquels naviguent nos croisières sont accompagnés de notre dévouement au respect et à la protection mutuels. À cette fin, LM Company SRL incorpore une clause d'indemnisation dans ses termes. Cette clause garantit que les clients acceptent de protéger la société, y compris ses effectifs et ses actifs, contre toute réclamation découlant de leurs violations de l'accord ou de leur conduite pendant la croisière. C'est un témoignage de notre effort collectif pour maintenir un environnement harmonieux où les responsabilités sont reconnues, assurant une navigation en douceur pour tous.

## 9. Responsabilités du client:

9.1. Lors de l'enregistrement, le client doit vérifier que la cabine et son équipement sont dans un état satisfaisant et signaler immédiatement toute anomalie. Aucune réclamation ne peut être faite après la fin des procédures d'embarquement.

9.2. Le client est responsable de la sûreté et de la sécurité des effets personnels, matériels et immatériels, et est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.

9.3. Le client s'engage à s'assurer que toutes les personnes accompagnantes adhèrent aux règles et instructions fournies par l'équipage. Des précautions particulières doivent être prises en présence d'enfants, qui restent sous la seule responsabilité du client et des adultes qui l'accompagnent. Le client et les personnes qui l'accompagnent doivent être très prudents avec les appareils électroniques, tels que les téléphones, les caméras et les ordinateurs, et en particulier fournir des housses étanches lors de l'embarquement sur un bateau.

9.4. L'attention du client est attirée sur la nature particulière des toilettes de bateau. Toute utilisation inappropriée, en particulier le jet de quoi que ce soit d'autre que la quantité légitime de papier prévue à cet effet, peut avoir pour conséquence que les toilettes soient rendues inutilisables. Le client sera tenu responsable. Certains bateaux peuvent ne pas permettre de jeter du papier dans les toilettes, qui sont reliées à la mer, et un bac est fourni pour cet usage. Si le client décide d'interrompre ou de raccourcir sa croisière en cabine, ou de ne pas utiliser certains services, aucun remboursement ne sera possible.

## Sauvegarder notre voyage: droits de refuser l'embarquement

Pour assurer l'intégrité de notre expérience de croisière et la sécurité de tous à bord, LUXURY SAILING se réserve le droit de refuser l'embarquement ou de mettre fin à la participation de toute personne trouvée en violation de nos conditions, l'adoption d'un comportement dangereux ou la participation à des activités illégales. Cette politique souligne notre engagement pour un environnement de croisière sécurisé, respectueux et agréable pour tous les passagers et membres d'équipage. La décision peut être prise par notre skipper, à son seul jugement, ou par notre responsable de base.

## 10. Assurance:

10.1. La Société maintient une assurance pour couvrir les dommages subis par les passagers comme spécifié, à l'exclusion des effets personnels, des accidents non imputables à la Société et des incidents résultant du non-respect du contrat ou des instructions.

10.2. Les passagers sont fortement encouragés à souscrire une assurance voyage et maladie complète pour couvrir les pertes potentielles non couvertes par la police de la Société. Luxury Sailing est à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations.

## 11. Force majeure:

11.1. La Société n'est pas responsable du manquement à ses obligations, en tout ou en partie, en raison d'événements de Force Majeure, tels que, mais sans s'y limiter, une décision gouvernementale, une loi (obligation d'assistance maritime), une guerre (qu'un état de guerre soit officiellement déclaré ou non ou qu'il s'agisse d'une guerre civile), menace pour la sécurité personnelle (prise d'otages, enlèvement, assassinat, bombardement, attentat suicide, embarquement, actes de piraterie), explosion, troubles civils, acte de terrorisme, soulèvement, insurrection ou coup d'État, sabotage, incendie, inondation, sécheresse, mousson, catastrophe naturelle, cyclone, en particulier tropical cyclone, dénommé phénomène météorologique, épidémie, quarantaine, confinement, ruptures de source d'approvisionnement (notamment d'énergie, de matières premières, etc.) ou de transport, blocage des voies de transport (canal, accès portuaire, congestion portuaire), grève, lock-out, ou toute autre même hors de son contrôle. Cela ne comprend pas les conditions météorologiques ou maritimes défavorables, qui sont énumérées dans la clause suivante, où l'embarquement est toujours possible, mais l'itinéraire peut être réduit ou réorganisé. Les services concernés seront crédités pour les futures croisières ou une croisière alternative sera offerte sans frais supplémentaires.

11.2. Luxury Sailing ne sera pas responsable des coûts supplémentaires encourus par le client à la suite de modifications apportées à sa croisière en cabine en raison d'un événement de force majeure.

## Conditions météorologiques

Conditions météorologiques et maritimes : LUXURY SAILING reconnaît que les conditions météorologiques et maritimes peuvent avoir un impact significatif sur la planification et la progression des croisières en cabine. En cas de conditions météorologiques ou maritimes, y compris, mais sans s'y limiter, les tempêtes, les vents violents ou les mers agitées, la décision de retarder le départ ou de modifier l'itinéraire incombe uniquement au skipper, en fonction de son jugement professionnel et recommandations du Garde-côte pour assurer la sécurité des passagers. Aucun remboursement pour les retards : les clients comprennent et acceptent que, s'ils sont en mesure d'embarquer sur le navire, mais que le navire ne peut pas quitter immédiatement le port en raison de conditions météorologiques défavorables, de la logistique ou recommandations de la Garde côtière, cela ne constituera pas un motif de remboursement. L'embarquement du navire est considéré comme le début de la croisière, et LUXURY SAILING s'engage à s'assurer que la croisière se déroule en toute sécurité dès que les conditions le permettent. Si l'embarquement n'est pas possible en raison de Force Majeure, ou en raison de la faute de l'entreprise, les articles précédents ou suivants seront appliqués.

Sécurité et prise de décision : la sécurité de nos passagers, de notre équipage et de notre navire est notre principale préoccupation. Les décisions du skipper concernant les retards, les changements d'itinéraire ou toute modification due aux conditions météorologiques et maritimes sont définitives. On apprécie la compréhension et la coopération de nos voyageurs pour donner la priorité à la sécurité.



Reconnaissance des conditions : En acceptant ces conditions, les voyageurs reconnaissent qu'ils ont lu et compris cette clause de force majeure et de conditions météorologiques, et acceptent qu'aucun remboursement ne sera émis pour les retards au Stat de la croisière en raison des conditions météorologiques et maritimes, tant que l'embarquement a eu lieu.

## **12. Limitation de responsabilité:**

12.1. La responsabilité de la Société est limitée aux cas de négligence grave. La responsabilité totale de Luxury Sailing, indépendamment de la base et de la nature de l'action intentée contre Luxury Sailing pour tous les dommages autres que ceux couverts par l'assurance, ne peuvent en aucun cas dépasser le montant payé pour la croisière par le client. La Société n'est pas responsable des dommages indirects résultant de l'inexécution du contrat, telles que la perte d'utilisation, les données, les opérations, les bénéfices, les activités, les revenus, clients, les économies anticipées, la réputation, et plus généralement, les pertes de nature économique ou financière, qu'elles soient considérées comme indirectes ou résultant directement de l'événement donnant lieu à la demande d'indemnisation.

## **13. Conformité aux dispositions légales:**

13.1. Les Parties s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la lutte contre la corruption, le trafic illégal et les lois sur les sanctions.

13.2. Les Parties déclarent et garantissent en outre qu'elles et tous leurs représentants ne sont pas identifiés, répertoriés, détenus ou contrôlés par toute entité répertoriée par les États-Unis, l'Union européenne ou les Nations Unies en tant que « Personne bloquée », « Personne refusée », « National spécialement désigné » et ne sont soumis à aucune interdiction de faire des affaires en vertu de lois, règlements, règles ou autres décisions publiées par les régulateurs mentionnés ci-dessus. Chaque Partie notifie immédiatement à l'autre si elle ou l'un de ses Représentants est ajouté à une liste de sanctions.

13.3 Les Parties ne doivent pas, directement ou indirectement, conclure d'accord ou de transaction avec une « Personne bloquée », une « Personne refusée » ou un « National spécialement désigné » en relation de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, avec les biens ou services fournis en vertu du présent Accord.

#### **14. Loi applicable et compétence:**

Le Contrat est régi par la loi italienne. Les litiges découlant du présent contrat seront résolus par la négociation ou, à défaut de résolution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Sassari, en Italie.

Mécanisme de résolution : Dans le cas peu probable de litiges, LM Company SRL défend une approche de résolution fondée sur le dialogue et la compréhension mutuelle. Avant d'engager une action en justice, on encourage la médiation ou l'arbitrage en tant que principaux canaux de résolution des litiges. Ce mécanisme offre une voie moins conflictuelle, axée sur la recherche de solutions à l'amiable. Il illustre notre engagement à maintenir des relations positives avec nos clients, en répondant efficacement aux préoccupations et en favorisant une atmosphère de confiance et de respect.

#### **15. Dispositions diverses**

15.1. Ce document, ainsi que toutes les Conditions Particulières émises, constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il met fin, à compter de sa date d'entrée en vigueur, à tous les engagements ou accords précédemment conclus entre les Parties en ce qui concerne le même objet.

15.2. Si une disposition du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable en vertu de la loi, cette disposition sera modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide et exécutoire, ou elle sera séparée du présent Accord, le reste de l'Accord restant pleinement en vigueur. Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi pour remplacer toute disposition invalide ou inapplicable par une disposition valide qui correspond le mieux à l'intention de la disposition initiale.

15.3. Cession et sous-traitance : LUXURY SAILING se réserve le droit de céder ou sous-traiter ses droits et obligations en vertu du présent Contrat à un tiers sans le consentement préalable du Client. Cela inclut le droit de remplacer la croisière réservée par une autre de qualité et de norme similaires, même si elle est fournie par une autre société.

15.4. Communications: Toutes les communications liées à l'interprétation, à l'exécution ou à la violation du présent Accord doivent être effectuées par e-mail ou par téléphone pour les questions de routine. Pour les avis juridiques ou les litiges, la communication doit être faite par courrier express ou lettre recommandée avec avis de réception. Les demandes de renseignements ou les préoccupations concernant le Contrat ou les présentes Conditions Générales doivent être adressées à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

15.5. Utilisation des images à des fins promotionnelles : sauf refus explicite du client, LUXURY SAILING peut utiliser des images mettant en vedette le client et les membres de l'équipage prises pendant la croisière à des fins promotionnelles ou marketing sur diverses plateformes médiatiques sans une compensation.

15.6 Modification des conditions: Tout comme la mer change, le paysage opérationnel et juridique de notre industrie peut également changer. LM Company SRL se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales pour s'adapter aux nouvelles exigences légales, aux défis opérationnels ou pour mieux servir nos passagers. Toute modification sera communiquée efficacement via notre site Web ou par communication directe, en veillant à ce que nos passagers soient toujours informés et puissent naviguer en toute confiance dans les conditions les plus récentes.

### **Sauvegarder la créativité: droits de propriété intellectuelle**

LM Company : Les offres distinctives du groupe, de nos expériences de croisière uniques aux contenus visuels et textuels de notre marque, sont des propriétés intellectuelles protégées. Cela inclut les marques commerciales, les logos et le matériel protégé par le droit d'auteur qui forment notre identité de marque. On rappelle à nos clients et partenaires que ces actifs ne peuvent pas être utilisés sans notre autorisation expresse, en veillant à ce que la créativité et l'innovation qui nous distinguent sont respectées et préservées.

## **16. Acceptation des Modalités et Conditions Générales**

En procédant à la réservation et au paiement de l'acompte, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales, ainsi que toutes les Conditions Particulières applicables. Cet accord constitue l'intégralité de l'accord entre LUXURY

SAILING et le Client en ce qui concerne les services de croisière en cabine. La version actuelle des présentes Conditions Générales est accessible sur notre site Web à l'adresse [www.luxury-sailing.com](http://www.luxury-sailing.com) ou peut être demandée via e-mail à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

### **Confidentialité et protection des données**

Engagement en matière de confidentialité : LM COMPANY SRL (LUXURY SAILING) s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client conformément aux règlements généraux sur la protection (RGPD) et législation locale applicable en matière de protection des données. Les données personnelles collectés sont utilisées exclusivement pour la fourniture et l'amélioration des services de croisière en cabine, y compris le traitement des réservations, la livraison des services et la garantie de la sécurité à bord.

Droits des clients : les clients ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier ou de les effacer, ainsi que le droit de s'opposer à leur traitement ou de le restreindre. Les demandes concernant les données personnelles doivent être adressé à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

Sécurité et conservation des données : nous mettons en œuvre des mesures de sécurité rigoureuses pour nous protéger contre l'accès non autorisé aux données du client ou mauvaise utilisation de celles-ci. Les données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à des fins légales, réglementaires ou opérationnelles, après quoi elles sont supprimées ou anonymisées en toute sécurité.

Mises à jour de la politique : La Société se réserve le droit de mettre à jour ses pratiques de confidentialité. Toute modification sera communiquée via notre site Web officiel ou directement aux clients concernés. Pour les demandes de renseignements en ce qui concerne la protection des données, veuillez nous contacter à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

Vous pouvez trouver la politique de confidentialité complète sur notre site Web à l'adresse [www.luxury-sailing.com](http://www.luxury-sailing.com), les clients en faisant le dépôt confirment qu'ils ont lu, compris et expressément accepté les politiques (c'est-à-dire la politique de confidentialité) à compter de ses dates d'entrée en vigueur.

### **Naviguer dans la vie privée : nos mesures de protection des données améliorées**

À une époque où la sécurité numérique est primordiale, LM Company | Group s'engage à protéger la vie privée de ses passagers avec un dévouement inébranlable. Nos mesures de protection des données renforcées sont conçues pour dépasser les exigences strictes du RGPD et d'autres lois pertinentes en matière de confidentialité. En utilisant des technologies et des pratiques de sécurité avancées, nous assurons la confidentialité, l'intégrité,

et la disponibilité de vos informations personnelles. Notre politique de confidentialité, accessible sur notre site Web, détaille vos droits et nos responsabilités, reflétant notre engagement envers la transparence et votre droit à la confidentialité

### **Conformité environnementale et durabilité :**

Gérance de l'environnement : LM COMPANY | GROUP se consacre à la conservation de l'environnement et opère dans le respect des lois et des meilleures pratiques environnementales pertinentes. On aspire à minimiser notre empreinte écologique et encourager le tourisme durable.

Pratiques durables : on défend la gestion responsable des déchets, la conservation de l'eau et l'efficacité énergétique lors de nos croisières. Les passagers sont encouragés à participer à ces initiatives environnementales pour aider à protéger et à préserver nos destinations de croisière.

Collaboration en matière de conservation : en partenariat avec les communautés locales et les organisations environnementales, nous soutenons des projets de conservation et des pratiques durables pour protéger les écosystèmes que nous visitons.

Participation des passagers : Réserver avec nous signifie que le passager accepte de respecter nos politiques environnementales et de contribuer positivement à la conservation de l'environnement marin et côtier pour les générations futures.

### **Vers la durabilité : notre responsabilité environnementale**

Chez LM Company | Group, notre lien avec la mer sous-tend notre engagement en faveur de la gestion de l'environnement. Nous comprenons l'importance de préserver les environnements marins et côtiers pour les générations futures. Nos initiatives de durabilité comprennent la gestion responsable des déchets, la réduction de l'empreinte carbone et le soutien aux efforts de conservation locaux. En réservant avec nous, les passagers rejoignent notre mission de naviguer vers un avenir plus durable, incarnant les principes de la responsabilité écologique à chaque croisière.

Ce document, y compris toutes les Conditions Particulières ci-jointes, définit l'accord complet concernant les services de croisière en cabine fournis par LUXURY SAILING. Il remplace toutes les précédentes communications et les accords relatifs à l'objet des présentes.